

[Texte]

mesure de suppléer à la carence du système judiciaire si carence il y a? Doit-on changer le système pour quel autre système?

Mr. Crosson: Yes, I think you have probably answered the question there. Yes, I think it can be done in parallel with the judiciary system and I think the counselling can be done in parallel with it. I think it is an educational process. What happens is . . . Why do you rebel? It is because you feel you will be shortchanged, and I think that is . . . However, if the counselling process is there, if you have to attend sessions, then you kind of become mentally attuned. Perhaps if these counselling processes can take place with the husband and wife there it would be a lot better, because what invariably happens—in my discussions with the boys in Moncton—is that you get into the court room, one lawyer has to outdo the other lawyer and it becomes a real gun-slinging, mud-slinging match. It is survival of the fittest and it could become very dramatic and could probably completely destroy the person's pride, what he stood for, etc. I think this is the problem. It gets into the court and then becomes a real mud-slinging match; it is a final showdown. There is no counselling taking place beforehand. I think if that counselling—mandatory counselling—was there beforehand, a different attitude would be taken. It would be understood differently.

Mr. Tremblay (Lotbinière): Thank you very much.

The Vice-Chairman (Mrs. Browes): Thank you. Mrs. Finestone.

• 1740

Mrs. Finestone: Thank you. I do not think you need to make any apologies, Mr. Crosson. You made a very good presentation and certainly covered the waterfront in terms of concern. It is an area which, I know, we all feel very keenly about. And in addressing the new divorce bill which has been tabled by Minister Crosbie, it is an area of discussion and issues which we have been addressing.

I was kind of interested in your observation that it is time the men set up self-help groups. I could not agree more. And perhaps the squeaky wheel will get the oil and you will start to be heard. I can tell you that you are being heard around the Justice Committee table as the divorce bill is being addressed.

I for one know . . . well, I have been looking at conciliation and mediation services. It is a bit early to make it mandatory. There is at this particular moment some information being collated. The Justice Department has given a grant for this research to be done. I am hopeful that within the next three years that information will be in and will guide us in the determination of whether we should have mandatory mediation and conciliation. I thought I would tell you that in terms of information for your own groups. The chairman of the Montreal group lives in my riding, and I have been in touch with him and we are sort of up to date in that respect.

[Traduction]

could fill in the voids of the judiciary system if there are such voids? For which other should one change the system?

M. Crosson: Oui, je crois que vous avez probablement là répondu à la question. Oui je crois que cela peut se faire en parallèle avec le système judiciaire et je crois que les services de conseillers peuvent être offerts en parallèle avec ceux-là. Je crois que c'est un processus d'éducation. Ce qui se passe c'est . . . pourquoi est-ce que quelqu'un se révolte? C'est parce qu'il sent qu'il s'est fait avoir et je crois que c'est . . . mais si vous pouvez profiter des services d'un conseiller, si vous devez participer à des séances, alors vous vous habituez mentalement d'une certaine manière. Peut-être que si le mari et la femme pouvaient participer ensemble à ces séances cela serait beaucoup mieux, parce que ce qui s'est produit invariablement . . . c'est ce qui découle de mes discussions avec les hommes de Moncton . . . c'est que lorsque l'on entre dans la salle d'audience, l'un des avocats doit se montrer plus fin que l'autre et cela devient une bataille où tout est traîné dans la boue. C'est la survie du plus fort et cela peut devenir très dramatique et peut même détruire complètement l'amour-propre de quelqu'un, sa philosophie, etc. Je crois que c'est là le problème. L'affaire arrive en cour et devient une véritable bataille où tout est traîné dans la boue. C'est l'épreuve de force finale. Personne ne profite des services d'un conseiller avant. Je crois que si ces services étaient obligatoires, les gens auraient une attitude différente et cela se passerait différemment.

M. Tremblay (Lotbinière): Merci beaucoup.

La vice-présidente (Mme Browes): Merci. Madame Finestone.

Mme Finestone: Merci. Je ne pense pas que vous ayez à vous excuser, monsieur Crosson. Votre témoignage était très bon et vous avez certainement touché complètement le sujet qui vous préoccupe. C'est un sujet qui, je le sais, nous touche tous très profondément. Et lorsque nous avons étudié le nouveau projet de loi sur le divorce présenté par le ministre Crosbie, c'est un sujet que nous avons abordé.

Vous nous avez dit qu'il est temps que les hommes créent des groupes d'aide; cette observation m'a intéressée. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Et peut-être que cette lacune sera comblée et que vous commencerez à être entendus. Je peux vous dire que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, qui étudie le projet de loi sur le divorce, se préoccupe de cette question.

Pour ma part, je sais . . . bien, je me suis occupée de la question des services de conciliation et de médiation. Il est un peu tôt pour rendre ces services obligatoires. A l'heure actuelle, des données sont recueillies à ce sujet. Le ministère de la Justice a accordé une subvention pour des recherches en cette matière. J'espère qu'au cours des trois prochaines années, nous pourrions disposer de renseignements qui nous aideront à déterminer s'il est souhaitable de rendre les services de médiation et de conciliation obligatoires. Je vous dis cela à titre de renseignement pour vos groupes. Le président du